

MAIRIE
DE
LES HAIES

69420

☎ 04.74.56.89.99

📠 04.74.56.89.90

COMPTE RENDU DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 28 NOVEMBRE 2014

Présents : Mme LEMAITRE, Mr BONNEL, Mr CHAVAS, Mr BLANC, Mr SALLANDRE, Mme BALURIAUX, Mr DI ROLLO, Mr ESPARZA, Mme GACHE, Mr GRAPOTTE, Mr MICHAUD, Mme GUINAND-CAPUANO, Mme VACHON.

Absents- excusés : Mme PALLUY, Mme TOURNIER

Absents excusés ayant donné pouvoir : /

Désignation d'un secrétaire de séance.

Madame Le Maire propose que le secrétariat de séance soit assuré par Monsieur Thomas ESPARZA

Secrétaire élu : Mr ESPARZA

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de rajouter deux points à l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le rajout de deux points à l'ordre du jour

Le Conseil Municipal adopte le compte rendu de la séance du 17 octobre 2014

Convention CDG69 :

Madame le Maire rappelle la délibération n° 2012-0019 du 06 juin 2012, concernant l'adhésion à la mission d'assistance juridique proposée par le Centre de Gestion.

Une convention a été signée entre le CDG 69 et la Commune. Une participation financière annuelle est demandée à la commune.

Pour 2014, la participation demandée s'élevait à 609 €, pour les missions temporaires. Une participation supplémentaire serait versée par la Commune si elle sollicite la mise à disposition d'un juriste dans la conduite d'un dossier contentieux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré a l'unanimité,

- Décide de renouveler cette adhésion à la mission d'assistance juridique proposée par le Centre de Gestion pour 635 € en 2015.
- Autorise Madame le Maire à signer l'avenant 2015 relatif à la convention A.J. n° 12.06 avec le Centre de Gestion.

1/ Taxe aménagement :

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;

Le conseil municipal décide à l'unanimité,

- **d'instituer le taux de 3 % sur l'ensemble du territoire communal ;**
- **d'exonérer en application de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme,**
Totalement

1° Les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L. 331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L. 331-7 ; (logements aidés par l'Etat dont le financement ne relève pas des PLAI – prêts locatifs aidés d'intégration qui sont exonérés de plein droit – ou du PTZ+);

La présente délibération est reconductible d'année en année sauf renonciation expresse.

Elle est transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1^{er} jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

2/ Cimetière : avancement de projet et durée des concessions

Les conseillers en charge du projet (Claude Bonnel, Danielle Vachon, Frédéric Michaud) exposent les différents axes de travail :

1* Vérifier l'état d'abandon de certaines tombes : une petite dizaine de tombes semble abandonnée. La procédure est très rigoureuse pour s'en assurer afin de récupérer la place : il s'agit de rechercher les familles concernées, leur adresser un courrier, faire un affichage en mairie. Sans réponse sous 2 ans, leur adresser un nouveau courrier. Sans réponse sous 6 mois, il est possible de déclarer cette tombe comme abandonnée.

2* Déplacer le monument aux morts : l'objectif est de le remonter sur la partie haute et plane du cimetière afin d'en améliorer son accessibilité. Cette opération devrait se faire simultanément aux autres travaux, par un prestataire.

3* Durée des concessions : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de supprimer la possibilité de prendre une concession à perpétuité. Les durées de concessions dorénavant proposées seront de 15 et 30 ans, renouvelables.

Un projet de règlement sera réécrit, précisant les durée et coûts de concessions, ainsi que les règles concernant l'entretien des tombes, les critères

pour prendre une concession aux Haies, etc... Ce règlement sera discuté et validé dans son ensemble lors du prochain Conseil Municipal.

4* Projet columbarium et Jardin du souvenir : nous sommes en attente de propositions chiffrées.

3/ Site Internet

Le projet de site internet réalisé par Marjorie Tournier est présenté. Il reste à intégrer des informations. L'objectif est de le présenter lors des vœux du Maire le 9 janvier 2015. Concernant le tarif, le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'engagement financier de 330€ pour 2 ans. (prestataire : JIMDO).

4/ Chemins : Budget de création de fossés et programme d'entretien.

Concernant la gestion de nos chemins, 2 axes de travail sont identifiés :

1* le court terme : suite aux intempéries, 1400 m linéaires de chemins ont été identifiés, pour lesquels une intervention est urgente. Sur ces chemins, un travail de création de fossés sera engagé. Suite à l'étude de différents devis, c'est l'entreprise Patrick ROBERT qui est choisie pour la création de nouveaux fossés sur ces 1400 m linéaires, avec un coût de 3,20€HT/m. Intervention souhaitée sur le mois de décembre 2014.

2* le long terme : chaque année la municipalité devra engager un entretien des fossés sur une portion de chemin. Pour cela différentes solutions seront étudiées (prestataire, location mini-pelle, etc...) afin d'identifier la méthode la plus économique pour la commune.

5/ Centre de loisirs ados

La CCRC développe son service « Anim'Jeunes » avec l'embauche d'un nouvel animateur sur un contrat de 1 an. Cette décision implique la création administrative d'un centre de loisirs. La CCRC a sollicité la Commune des Haies afin de positionner géographiquement ce Centre de Loisirs sur la commune.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition. C'est la salle municipale qui sera déclarée.

6/ Demande de subvention Ateliers d'apprentissage

Deux établissements hébergeant actuellement des enfants du village sollicitent la municipalité pour une aide financière :

- Les Ateliers d'apprentissage « La Giraudière » (enfant Jérôme PLANTA)

- Le LEAP « Vallon Bonnevaux » (enfants Cassandra Cancade et Fannie Teisseire)

Le CM, à l'unanimité, décide d'attribuer 100€ par enfant Hayards scolarisé, soit : 100€ pour les Ateliers « La Giraudière » et 200€ pour le LEAP Vallon Bonnevaux.

7/ Questions diverses

Location « salle du haut » : 2 demandes nous sont parvenues pour louer la salle du haut en soirée. Après discussion, le Conseil Municipal décide :

- De laisser la location possible de cette salle pour des réunions en journée.
- De ne plus louer cette salle en soirée pour des fêtes, estimant qu'avec la réforme des rythmes scolaires cette salle a changé de destination, elle est à présent prioritairement réservée aux activités péri-scolaires, difficilement compatibles avec l'organisation de soirées.

Bibliothèque : le maire attire l'attention du conseil sur la diminution très sensible de la fréquentation de la bibliothèque suite aux changements de rythmes scolaires. Toutes les idées sont bonnes à prendre pour soutenir cette association en difficulté temporaire.

Repas des Anciens : le 18 janvier. Tous les conseillers sont invités à y participer. Le CCAS s'est réuni ce jour afin de finaliser l'organisation.

SIEMLY : Claude BONNEL présente les tarifs qui seront facturés en 2015. Le comparatif 2014/2015 sera intégré au bulletin municipal 2015.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 heures.